

Résolution du Parlement des Jeunes sur la participation des jeunes à la vie politique au Luxembourg

(Introduite par le Bureau exécutif du Parlement des Jeunes)

Proclamant qu'il est indispensable de faciliter et encourager la participation des jeunes à la vie politique et sociétale de notre pays,

Considérant qu'une formation à la citoyenneté ne doit pas seulement être offerte aux citoyens d'origine étrangère souhaitant acquérir la nationalité luxembourgeoise, mais également à tous les jeunes résidents, afin de les préparer à leur futur rôle de citoyen,

Regrettant l'absence de, ou du moins le soutien très insuffisant apporté au, développement d'un esprit critique dans le système scolaire actuel,

Convaincu que les jeunes sont capables de s'emparer de sujets politiques complexes et de se former une opinion réfléchie lorsqu'un soutien pédagogique adéquat leur est apporté,

Estimant qu'un nombre important de jeunes ne connaît pas les offres existantes pour s'engager dans la vie associative ou dans des activités de nature civique et qu'une partie d'entre eux n'osent pas s'engager par crainte de ne pas être suffisamment compétent,

Vu l'article 12, paragraphe 1 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, lequel stipule que « [l]es Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité »,

Vu l'instruction ministérielle du 2 juin 2014 concernant l'intervention aux lycées et lycées techniques de personnalités du monde politique émise par Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et estimant qu'il est nécessaire d'appuyer encore davantage l'organisation de rencontres avec des personnalités des mondes politique, économique et social dans un cadre approprié,

Vu la résolution du Parlement des Jeunes sur l'enseignement du cours d'éducation civique adoptée en mars 2015,

Rappelant que l'objectif du Parlement des Jeunes n'est pas de favoriser une politique partisane mais d'offrir un lieu d'expression et de débat sur des questions politiques à tous les jeunes du Luxembourg de manière non-discriminée et non-discriminatoire, c'est-à-dire en particulier quels que soient leur sexe, leur niveau d'études, leur éventuelle affiliation politique et leur âge (dans la limite des restrictions déterminées par les règles de fonctionnement du Parlement des Jeunes),

Rappelant qu'il est essentiel d'apprendre aux jeunes à se former une opinion propre sur base de données factuelles,

Considérant que le Parlement des Jeunes doit relever le défi de concilier une dimension éducative et une dimension politique,

Vu la teneur des discussions lors des rencontres du Bureau Exécutif du Parlement des Jeunes avec des représentants du CSV, du DP, du LSAP et de Déi Lénk, ainsi que la réponse écrite de Déi Lénk et du Parti Pirate à la lettre du Bureau Exécutif du Parlement des Jeunes,

Vu la teneur des discussions lors de la rencontre du Bureau Exécutif du Parlement des Jeunes avec des représentants de l’Union des Entreprises Luxembourgeoises,

Vu les témoignages et autres formes de *feedback* donnés par des membres du Parlement des Jeunes afin d’aider le Bureau Exécutif à mieux cerner les attentes des membres ; constatant que ces témoignages traduisent un désir d’approfondir la connaissance du fonctionnement du système politique et d’améliorer la compréhension de sujets d’actualité dans une atmosphère informelle,

Le Parlement des Jeunes :

Sur l’éducation à la citoyenneté dans le cadre de l’enseignement secondaire

1. Demande que le cours d’éducation civique commence au minimum deux années plus tôt qu’actuellement, afin de sensibiliser plus tôt les jeunes à la vie démocratique en société et de libérer du temps en classes de 2^{ème} et en 1^{ère}, respectivement 12^{ème} et 13^{ème}, pour davantage de débats et de rencontres avec des personnalités du monde politique, économique et syndical ; juge que de telles rencontres permettraient aux professeurs de rester neutres, laissant les invités développer des controverses ;
2. Invite les autorités politiques et les professionnels de l’éducation à réfléchir à comment faire évoluer les programmes scolaires pour encourager et favoriser le développement d’un esprit critique par les jeunes ;
3. Suggère que les cours de langue étrangère contribuent à intéresser les jeunes aux questions politiques européennes et mondiales actuelles ;
4. Propose aux professeurs d’éducation civique de davantage communiquer avec le Parlement des Jeunes, par exemple pour transmettre au Parlement des Jeunes des informations sur les sujets politiques qui sont importants aux yeux des jeunes et sur les opinions des jeunes relatives à ces sujets (idéalement après avoir abordé le sujet durant le cours) ;
5. Appelle à développer des formations continues spécifiques pour les professeurs d’éducation civique, notamment afin de développer des méthodes d’apprentissage appropriées au regard de la matière et à établir des réseaux de contacts avec des intervenants externes (ONGs, personnalités du monde politique, économique et syndical) ;
6. Juge qu’il est très important de mettre en place un processus de *feedback* par lequel les élèves donneraient leur avis sur les méthodes d’enseignement de l’éducation civique et leur sentiment d’avoir été correctement préparé ou non à leur rôle de (futur) citoyen ;

Sur la participation des jeunes à un projet collectif de nature civique/citoyenne

7. Demande que l'engagement dans des activités civiques et/ou associatives soit reconnu et valorisé dans le cadre des cursus scolaire et universitaire, afin de maximiser la participation des jeunes à ces projets, de préférence à moyen ou long terme ; dans ce contexte, suggère de s'inspirer de systèmes éducatifs où un engagement civique ou social est obligatoire et pleinement intégré dans les cursus scolaires ;
8. Invite à développer un dialogue accru, voire même une coopération régulière, entre écoles et organisations non gouvernementales (ONGs) afin de promouvoir la conscience de l'importance de s'engager au sein de notre société et de développer des opportunités d'engagement visant plus spécifiquement les adolescents ;
9. Suggère la création d'un label de qualité pour les organisations de jeunesse qui réussissent le mieux à promouvoir un « état d'esprit démocratique », la connaissance et la conscience des droits de l'Homme, et la participation politique de leurs jeunes membres ;
10. Accueille favorablement l'idée d'organiser des simulations d'élections pour les moins de 18 ans (qu'il s'agisse ou non d'une élection de membres du Parlement des Jeunes), afin que les jeunes puissent faire une première expérience du déroulement des élections – les jeunes seraient appelés à jouer l'ensemble des rôles (par exemple, aussi assesseurs de bureaux de vote) sous la supervision de volontaires adultes ;
11. Soutient la mise en place d'autres initiatives pour apprendre la citoyenneté, tels que les conseils communaux d'enfants et de jeunes ; insister pour que ces autres initiatives, lorsqu'elles sont pérennisées, soient prises suffisamment au sérieux par les élus et ne soient pas juste un « jouet politique » ;

Sur les relations entre les jeunes et les institutions politiques et pouvoirs publics

12. Estime que tout jeune scolarisé au Luxembourg devrait avoir eu au minimum une fois au cours de son cursus l'occasion de participer à un échange sur un sujet politique d'actualité avec des élus ;
13. Demande à la Chambre des Députés d'informer le Parlement des Jeunes lorsqu'un projet de loi touchant à la jeunesse ou à l'éducation est déposé, afin que les membres du Parlement des Jeunes aient une chance de faire connaître leur position dans un délai suffisant ;
14. Demande aux commissions de la Chambre des Députés de donner davantage de *feedback* aux membres du Parlement des Jeunes concernant les résolutions traitant de sujets relevant dans leur champ de compétences ;
15. Réaffirme l'importance de contacts réguliers entre les jeunes et les élus, notamment les membres de la Chambre des Députés, de tels échanges devant permettre aux élus de se confronter aux opinions des jeunes et aux jeunes de bénéficier de l'expérience de leurs aînés.